

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 9

**Résolutions adoptées à la 940^e séance
tenue le 3 juin 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

E-940-5 RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'AFFILIATION DES 12 CENTRES
HOSPITALIERS ET INSTITUTS AFFILIÉS

Le Comité exécutif

1. approuve le renouvellement des contrats actuels d'affiliation des 12 centres hospitaliers et instituts affiliés dans les mêmes termes et conditions jusqu'en septembre 2004, selon le document A-16/940^e/790 déposé aux archives;
2. autorise le recteur, M. Robert Lacroix, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer lesdits contrats pour et au nom de l'Université.

E-940-6 PROJET DE FINANCEMENT ET DE GESTION DU SECTEUR DE LA SANTÉ AU
MAROC : AVENANT AU CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DE L'APPUI
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Le Comité exécutif

1. approuve l'Avenant no 1 au Contrat no 4/2001/DHSA/PHGSS relatif à la fourniture de l'appui technique et de la formation au ministère de la Santé dans le cadre du Projet de financement et de gestion du secteur de la santé au Maroc, selon le document A-16/940^e/802 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer l'Avenant pour et au nom de l'Université.

E-940-7 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE BAIL DU COLLÈGE DES
AMÉRIQUES

Le Comité exécutif

1. approuve le renouvellement du bail du Collège des Amériques au 3744, rue Jean-Brillant, local 592, pour une période de cinq (5) ans, selon le document A-16/940^e/792 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur exécutif adjoint, M. Jacques Gravel, à signer ledit bail, pour et au nom de l'Université, après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 9

**Résolutions adoptées à la 940^e séance
tenue le 3 juin 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

E-940-8 CONVENTION CONCERNANT LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS ET ENTENTE
CONCERNANT L'ACCÈS AU CEP SUM

Le Comité exécutif

1. approuve le Protocole d'entente avec l'École Polytechnique et l'École HEC MONTRÉAL concernant l'accessibilité de leurs étudiants aux activités du CEP SUM, selon le document A-16/940^e/803 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur exécutif et au développement académique, M. Michel Trahan, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer ledit Protocole;
3. approuve le Protocole d'entente avec l'École Polytechnique et l'École HEC MONTRÉAL concernant l'accessibilité de leurs étudiants aux activités des SAE, selon le document A-16/940^e/803 déposé aux archives;
4. autorise la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Maryse Rinfret-Raynor, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer ledit Protocole.

E-940-9 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC HP

Le Comité exécutif

1. approuve le renouvellement du contrat d'entretien des ordinateurs de marques Hewlett Packard (HP), selon le document A-16/940^e/7804 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur exécutif et au développement académique, M. Michel Trahan, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer le contrat de licence et maintenance, après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 9

**Résolutions adoptées à la 940^e séance
tenue le 3 juin 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

E-940-10.1 OCTROI D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION EN ENTREPRISE GÉNÉRALE
POUR LE PROJET DE D'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES SERVEURS
S-105 DE LA DGTIC

Le Comité exécutif

1. accorde à la firme S.C.I. Spénova construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de construction en entreprise générale relatif à l'agrandissement de la salle des serveurs S-105 à la DGTIC, selon le document A-16/940^e/793 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur exécutif adjoint, M. Jacques Gravel, à signer tout contrat nécessaire pour donner effet à ce qui précède;
3. autorise en outre le vice-recteur exécutif adjoint, M. Jacques Gravel, à signer tout changement et tout ajout au contrat.

E-940-10.2 OCTROI D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION EN ENTREPRISE GÉNÉRALE
POUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES
ÉNERGÉTIQUES (LOT #11) AU PAVILLON J.-A.-DESEVE ET RÉSIDENCES

Le Comité exécutif

1. accorde à la firme HVAC Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de construction en entreprise générale relatif aux mesures d'économie d'énergie aux systèmes de ventilation des résidences et du Pavillon J.-A.-DeSève (lot #11), selon le document A-16/940^e/805 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur exécutif adjoint, M. Jacques Gravel, à signer tout contrat nécessaire pour donner effet à ce qui précède;
3. autorise en outre le vice-recteur exécutif adjoint, M. Jacques Gravel, à signer tout changement et tout ajout au contrat.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 9

**Résolutions adoptées à la 940^e séance
tenue le 3 juin 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

E-940-11.1 NOMINATION DE VICE-DOYENNES DE LA SECRÉTAIRE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

Le Comité exécutif nomme les personnes dont les noms suivent.

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

PEPIN, Mme Jacinthe : vice-doyenne à compter du 1^{er} juin 2003 et pour un mandat conforme aux prescriptions des statuts.

RICARD, Mme Nicole : vice-doyenne à compter du 1^{er} juin 2003 et pour un mandat conforme aux prescriptions des statuts.

ST-ARNAUD, Mme Jocelyne : secrétaire à compter du 1^{er} juin 2003 et pour un mandat conforme aux prescriptions des statuts.

E-940-11.2 NOMINATION DE DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT ET D'ADMINISTRATEURS EXERÇANT LES FONCTIONS DE DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT

Le Comité exécutif procède aux nominations des personnes dont les noms suivent, conformément aux modalités décrites dans les délibérations du Sous-comité – affaires professorales- du Comité de régie reproduites au document A-16/940^e/808.1 déposé aux archives.

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

LAMOUREUX, Mme Johanne : directrice à compter du 1^{er} juin 2003 et pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2007.

École de service social

MORISSETTE, Mme Pauline : directrice à compter du 1^{er} juin 2003 et pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2007.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 9

**Résolutions adoptées à la 940^e séance
tenue le 3 juin 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

FACULTÉ DE MÉDECINE

Département de chirurgie

BEAUCHAMPS, Gilles : administrateurs exerçant les fonctions de directeur de département à compter du 1^{er} juin 2003 et jusqu'à la nomination du directeur en titre mais pour un mandat ne dépassant pas six mois soit le 30 novembre 2003.

Département de médecine

RASIO, Eugénio : administrateurs exerçant les fonctions de directeur de département à compter du 1^{er} juin 2003 et jusqu'à la nomination du directeur en titre mais pour un mandat ne dépassant pas six mois soit le 30 novembre 2003

Département de psychiatrie

PALARDY, Sylvain : administrateurs exerçant les fonctions de directeur de département à compter du 1^{er} juin 2003 et jusqu'à la nomination du directeur en titre mais pour un mandat ne dépassant pas six mois soit le 30 novembre 2003.

E-940-11.3 MODIFICATION DU POSTE DE DIRECTEUR DU CEPSUM ET NOMINATION DE SON DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Comité exécutif

1. constitue la direction du CEPSUM selon le document A-16/940^e/796 déposé aux archives;
2. nomme M. Paul Krivicky, directeur général du CEPSUM, à compter du 1^{er} mars 2003 et jusqu'à la fin de son mandat actuel.

E-940-11.4 NOMINATION DE LA TITULAIRE DE LA CHAIRE EN RELATIONS ETHNIQUES

Le Comité exécutif nomme Mme Marie Mc Andrew, professeure titulaire au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, comme titulaire de la *Chaire en relations ethniques de l'Université de Montréal*, et ce, pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} juin 2003 et jusqu'au 31 mai 2007.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 9

**Résolutions adoptées à la 940^e séance
tenue le 3 juin 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

E-940-11.5 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENT DE NOMINATIONS DE PROFESSEURS
ET DE CHERCHEURS

Le Comité exécutif

1. procède aux nominations et au renouvellement de nominations de professeurs et de chercheurs dont les noms paraissent au document A-16/940^e/789.1 déposé aux archives, et sur lesquelles le Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie a donné un avis favorable;
2. donne son agrément au renouvellement de nomination de la personne dont le nom paraît au document A-16/940^e/789.2 déposé aux archives, et sur lequel le Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie a donné un avis favorable.

E-940-11.6 DÉMISSIONS ET DÉSISTEMENT

Le Comité exécutif

1. accepte la démission des personnes dont les noms paraissent au document A-16/940^e/798.1 déposé aux archives, et sur lesquelles le Sous-comité–affaires professorales- du Comité de régie a donné un avis favorable;
2. le Comité exécutif prend acte du désistement de la personne dont le nom paraît au document A-16/940^e/798.1 déposé aux archives, et sur lequel le Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie a donné un avis favorable.

E-940-11.7 NOMINATION DU DIRECTEUR DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LES
TRANSPORTS (CRT)

Le Comité exécutif nomme M. Michel Gendreau directeur du Centre de recherche sur les transports pour un deuxième mandat de quatre ans, à compter du 1^{er} juin 2003 et jusqu'au 31 mai 2007.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 9

**Résolutions adoptées à la 940^e séance
tenue le 3 juin 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

E-940-11.8 NOMINATION DU DIRECTEUR DU CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT PUBLIC (CRDP)

Le Comité exécutif nomme M. Pierre Noreau directeur du Centre de recherche en droit public pour un mandat de quatre ans, à compter du 1^{er} juin 2003 et jusqu'au 31 mai 2007.

E-940-11.9 NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité exécutif nomme au Comité de discipline pour un mandat échéant le 31 mai 2007

1. Mme Diane Veilleux, professeure agrégée à l'École de relations industrielles, membre et présidente;
2. Mme Louise Viau, professeure titulaire à la Faculté de droit, et M. Jean-Luc Sénécal, professeur titulaire à la Faculté de médecine (médecine et spécialités médicales), M. Laurence McFalls, professeur au Département de science politique, membres choisis parmi le personnel enseignant;
3. M. Mathieu Le Blanc, membre choisi parmi les étudiants.

E-940-12.1 OCTROI DE GRADES SUPÉRIEURS

Le Comité exécutif décerne les grades supérieurs conformément au document A-16/940^e/806 déposés aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

E-940-12.2 OCTROI DE PREMIERS GRADES

Le Comité exécutif décerne les premiers grades conformément aux documents de la série A-16/940^e/807 (série 807 à 807.4) déposés aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

E-940-13 RÉMUNÉRATION DES OFFICIERS GÉNÉRAUX

Attendu que le Comité exécutif, le 17 avril 2001, lors de sa 903^e séance, avait décidé de porter la rémunération du recteur à \$225 000 pour l'année 2000-2001 et que l'effet des indexations annuelles aurait situé cette rémunération aux environs de \$250 000 pour l'année 2003-2004;

Attendu que le Comité exécutif, le 17 avril 2001, lors de sa 903^e séance, convenait de revoir, au plus tard pour juin 2003, l'échelle de rémunération du recteur en

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 8 de 9

**Résolutions adoptées à la 940^e séance
tenue le 3 juin 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

fonction de l'évolution observée du niveau moyen de la rémunération des recteurs dans les universités canadiennes comparables;

Attendu le renouvellement du mandat du recteur de l'Université qui a pris effet le 1^{er} juin 2003;

Attendu les résultats de l'étude de la firme Morneau-Sobeco sur la rémunération de la fonction de recteur et fondée sur les données disponibles de l'année en cours, incluant le nombre d'étudiants à temps plein, pour les universités témoins suivantes : Toronto, Colombie-Britannique, Laval, McGill et Ottawa;

Attendu les résultats du rapport aux participants de l'enquête déjà citée de la firme Morneau-Sobeco et qui incluait en plus des données sur la rémunération de la fonction des recteurs des universités témoins celle de la fonction de recteur de l'Université de Montréal;

Considérant que, selon le rapport aux participants, la moyenne de la rémunération annuelle de la fonction des recteurs des universités témoins incluant l'Université de Montréal pour l'année en cours se situait à \$289 000;

Considérant que la rémunération de base des premiers dirigeants de la Caisse de dépôt et placement et d'Hydro-Québec au 31 juillet 2002 dépassait amplement les \$300 000 et ce, à l'exclusion des primes;

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

le Comité exécutif

1. situe le niveau de rémunération annuelle du recteur, à partir de l'année 2003-2004, sur une échelle dont le plancher est de \$250 000 et le plafond de \$290 000;
2. porte la rémunération du recteur à \$250 000, pour l'année 2003-2004, et à \$260 000, pour l'année 2004-2005. Cette décision prend acte du souhait du Recteur, pour l'année 2003-2004, de se situer au plancher de cette échelle.

E-940-13.2 RÉMUNÉRATION DES OFFICIERS GÉNÉRAUX

Attendu la nécessité de revoir les conditions de fin de mandat lors de la terminaison du lien d'emploi des officiers généraux et ce, dans le respect des principes de la *Politique relative aux conditions de travail des officiers généraux de l'Université de Montréal*, à savoir, la transparence, l'équité, la comparabilité et la compétitivité;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 9 de 9

**Résolutions adoptées à la 940^e séance
tenue le 3 juin 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 26 septembre 2003

Considérant que la *Politique relative aux conditions de travail des officiers généraux de l'Université de Montréal* prévoit à la clause 5.1 a) que l'officier général qui a un lien permanent avec l'Université, et qui le désire, regagne son corps d'emploi d'origine aux conditions de travail qui s'y rattachent, a droit, notamment, pour une période n'excédant pas une année à un traitement égal à celui qu'il avait à la fin de son mandat;

Considérant que la Politique prévoit également que l'officier général sans lien d'emploi permanent avec l'Université qui a complété un mandat a droit à une indemnité maximale égale au traitement annuel qu'il recevait à titre d'officier général lors de son départ;

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

le Comité exécutif recommande au Conseil de déterminer que les officiers généraux détenant la permanence d'emploi et qui désirent mettre fin à leur lien d'emploi avec l'Université au terme de leur mandat, reçoivent une indemnité égale au traitement annuel qu'ils recevaient à titre d'officier général lors de leur départ.

Le secrétaire général,
Michel Lespérance